

PROJET PÉDAGOGIQUE 2021-24
L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
EXTRA-SCOLAIRE DE PLUMELIAU-BIEUZY

PÔLE JEUNESSE

Pôle Éducation Jeunesse

2021

I. Descriptif du Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse regroupe l'Activ'Jeunes (8-17 ans), les Séjours-Camps (6-17 ans) et les Espaces Jeunes (11-17 ans).

a) L'organisateur

L'organisateur est la Mairie de Plumélieu, place du Général De Gaulle, 56930 Plumélieu-Bieuzy, tél: 02.97.51.80.28, fax: 02.97.51.91.46, mail accueil@plumelieu-bieuzy.bzh représenté par le Maire Mr Benoît QUÉRO, d'une Élué Adjointe à la Commission Affaires Scolaires, Jeunesse et CMJ, Mme Emilie LE FRÈNE, d'un directeur du Pôle Éducation Enfance Jeunesse, d'une directrice/animatrice et d'un directeur adjoint/animateur et d'un ou plusieurs animateurs vacataires et stagiaires.

N° d'agrément des vacances : 0560143CL000121

b) Présentation de l'accueil

Le Pôle Jeunesse :

- Activ'Jeunes : activités et stages
 - 8-17 ans, répartis sur deux tranches d'âges 8-13 ans et 14-17 ans et différentes activités payantes : 48 jeunes maximum. Le prix des activités varie selon les activités proposées (sorties, activités libres, soirée avec repas...).
- Les Séjours et Camps :
 - 6-17 ans, les jeunes participent à des séjours et camps par tranche d'âge et avec des thèmes différents : de 12 à 24 jeunes sont accueillis par séjour-camp et les prix varient selon les activités et l'hébergement proposés.
- L'Espace Jeunes de Plumélieu :
 - 11-17 ans, temps d'accueils informels, 12 à 14 jeunes par accueil maximum. Une cotisation annuelle de 2€ est demandée.
- Le Projet Jeunes :
 - 14-17 ans, permet de rendre les jeunes acteurs de leur vacances et/ou loisirs les jeunes Plumélois-Bieuzytes. Les jeunes se retrouvent sur des moments particuliers pour travailler sur la mise en place de projets ou de séjours, de l'esquisse du projet à sa réalisation et en incluant le montage financier et la communication. Une cotisation annuelle de 2€ est demandée.
- Les Chantiers Loisirs Citoyens :
 - 8-17 ans, les jeunes réalisent des actions (travaux, aide à une manifestation...) en échange d'un crédit pouvant être utilisé pour financer des activités du Pôle

Jeunesse ou dans des commerces et associations conventionnées de la commune. Pour participer à tous les Chantiers proposés, une cotisation annuelle de 2€ est demandée.

- Les Format' Loisirs :

- 8-17 ans, permettent aux jeunes de participer à des actions de formations de type premiers secours, bonne utilisation des réseaux sociaux... Pour participer à toutes les formations proposées, une cotisation annuelle de 2€ est demandée.

c) Modalités de l'accueil

L'Activ'Jeunes est ouvert à toutes les vacances scolaires et le mercredi en période scolaire (sauf les camps). Les jeunes peuvent bénéficier d'un repas à la cantine, sinon ils fonctionnent à la demi-journée (9h00-12h00 et 13h30-17h30), à la journée ou à la soirée (horaires précisés sur le programme).

Les jeunes de Bieuzy peuvent bénéficier d'un transport vers l'ACM de Pluméliau et d'un transport retour vers Bieuzy.

Les Stages fonctionnent sur plusieurs demi-journées indivisibles.

Les séjours et camps s'organisent d'une à plusieurs nuitées et/ou journées (horaires précisés sur le programme).

Les horaires et jours d'ouvertures des Espaces Jeunes sont les suivantes :

ESPACE JEUNES (11/17 ans)	
Périodes scolaires	
Mercredi	14h – 18h
Mardi	17h – 19h
Vendredi	Le vendredi avant chaque vacance
Samedi	A définir
Périodes de vacances	
Lundi, mardi et jeudi	14h – 18h
Des ouvertures différées, des fermetures anticipées ou des fermetures exceptionnelles peuvent être prévues selon les activités proposées aux Activ'Jeunes.	

Les capacités d'accueil varient en fonction des périodes : mercredi ou vacances et selon le nombre d'animateurs titulaires et stagiaires présents sur la structure.

Le Projet Jeunes n'a pas de lieu ni d'horaire défini au préalable. Des temps seront mis en place selon leurs disponibilités et celle des animateurs en période scolaire et de vacances. Le lieu d'accueil sera déterminé en fonction des disponibilités : Espace Jeunes, salle de réunion de la salle de sports ou à l'Espace Droséra.

d) Public accueilli et origine sociale

La commune de Plumélia-Bieuzy a été créée le 1^{er} janvier 2019 sous le régime commune nouvelle par la fusion des communes de Plumélia et Bieuzy. Elle se trouve dans le canton de Baud au sein de CMC (Centre Morbihan Communauté), est au cœur du triangle Pontivy-Baud-Locminé. Avec une superficie de plus de 86 km², elle est l'une des communes les plus étendues du département.

La présence d'une industrie agro-alimentaire en expansion dans le secteur et la mise en 2x2 voies de la route nationale reliant Pontivy à Baud offrent à la commune un pôle d'attraction privilégié.

De même, la présence au bourg de tous les commerces et services de proximité (supermarchés, boulangeries, médecins...) la politique volontariste de la municipalité en matière d'habitat (création de lotissements, rénovation...) ou encore le dynamisme de nombreuses associations locales contribuent également à faire de Plumélia-Bieuzy une commune attractive qui parvient à maintenir constante sa population (4415) malgré un solde naturel négatif.

De plus, le cours d'eau, le Blavet avec son halage et des activités nautiques à Saint-Nicolas-des-eaux, le parc de la Balade du Père Nicolas, le karting et le paintball à Port-Arthur, le labyrinthe de maïs en période estivale, l'équitation au Manège Enchanté, le golf à Rimaison et le camping « Le Clos du Blavet à Castennec, au cœur de la commune proposent une forte attractivité touristique.

Les deux centres-bourg se trouvent à 10-15 minutes en voiture.

Plumélia-Bieuzy compte 3 écoles d'enseignement du premier degré avec près de 150 élèves de cycle 3. Pour le secondaire le nombre d'enfants scolarisés dépasse largement les 200 enfants répartis inégalement sur les collèges de Baud, sur les collèges et lycées de Locminé et de Pontivy.

e) Lieux de fonctionnement du Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse est situé rue de la Paix au sein de la salle de Réunion de la salle des sports et dans l'Algeco près du local du foot. Les repas chauds sont pris au Restaurant Scolaire du bourg se trouvant près de la Mairie à 5 minutes à pied. Le Pôle Jeunesse a également accès à de nombreuses installations sportives : salle omnisports, dojo, terrains de foot, terrain multisports, court de tennis, club de kayak, équipements de handball, basket, baseball... Les salles et les installations sportives sont mises à disposition par la commune.

f) Transports

Le Pôle Jeunesse a à sa disposition deux minibus de 9 places (conducteurs compris) et peut ponctuellement emprunter ceux de l'EHPAD (8 places) et du foyer de la Villeneuve (9 places).

Les sorties et activités peuvent aussi bien se dérouler sur la commune qu'en dehors en fonction de la thématique ou du projet d'animation en cours.

g) Modulation du tarif en fonction du Quotient familial

Dans une logique d'équité, la Commune de Plumélia-Bieuzy fait bénéficier les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'Accueil collectif de mineurs de l'application du tarif au Quotient Familial (QF).

- Pour un QF compris entre 0 et 600 : tarif 1.
- Pour un QF compris entre 601 et 800 : tarif 2.

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général De Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY
SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28 – Fax : 02.97.51.91.46

Site internet www.plumeliau-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

- Pour un QF compris entre 801 et 1000 : tarif 3.
- Pour un QF compris entre 1001 et 1200 : tarif 4.
- Pour un QF compris entre 1201 et 1500 : tarif 5.
- Pour un QF supérieur à 1500 et non renseigné : tarif 6.

h) Budget :

Le budget est supervisé par le directeur du Pôle Éducation Enfance Jeunesse et est géré par les directeurs du Pôle Jeunesse. Le budget leur est transmis avec les montants par poste afin qu'ils puissent organiser le fonctionnement des différentes structures.

II. Présentation du Pôle Jeunesse :

➤ Aménagement des locaux

Pôle Scolaire Simone Veil :

Le temps des travaux de la salle de sports (jusqu'à septembre 2023) nous sommes accueillis dans les locaux du Pôle scolaire Simone Veil avec une salle d'activité, une salle de motricité, une BCD, une cours et des sanitaires.

Salle de réunion de la salle de sport :

Cette salle est composée de tables et de chaises, deux armoires contenant notre matériel. À proximité un point d'eau et des toilettes.

L'Espace Jeunes de Pluméliau (l'ALGECO) :

Les jeunes sont accueillis par un animateur et sont invités à pointer (arrivée et départ) avec le scan. On y trouve un baby-foot, deux coins télé avec une Wii et une PlayStation 4, deux canapés, une table avec l'ordinateur portable où les jeunes peuvent accéder à internet et la WIFI. Un placard à l'entrée avec des jeux et du matériel. Et à proximité, les toilettes publiques.

Accès direct :

- À la structure de jeux
- Au terrain de foot
- Au terrain multisport
- Au terrain de tennis

Autres salles à disposition :

D'autres salles peuvent être utilisées ponctuellement selon les besoins : les salles de Droséra : salle 1 avec la scène, la salle 2 et 3, la salle des sports et le dojo.

Salle de repas à la cantine municipale :

Cette salle est utilisée pour les repas le mercredi midi et les vacances. Elle se trouve à 5 minutes à pied.

A l'extérieur :

Stade et terrains de foot, terrain multisports, court de tennis, étang, bois...

➤ L'équipe de direction :

- Le directeur du Pôle Éducation Enfance Jeunesse : Monsieur LINE Yannick (Animateur principal de 2^{ème} classe, BPJEPS, BAFD, licence STAPS éducation et motricité, BAFA)
- La directrice du pôle jeunesse : Madame LE GUENNEC Audrey (DEUST STAPS, stagiaire BAFD, BAFA)
- Le directeur adjoint (Responsable de l'Espace Jeunes) : Monsieur BRACQ Gaëtan (stagiaire BAFD, titulaire du BAPAAT & BAFA)

○ Rôle de la direction :

Son rôle est fondamental :

- Elle doit être garante du bon fonctionnement du Pôle Jeunesse, tant sur le plan matériel que du point de vue humain
- Être motrice de son équipe et doit être à son écoute. Elle fait également partie de l'équipe d'animation.
- Elles sont les personnes-ressources de toute l'équipe.
- Être garante de la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, elle permet à son équipe de participer à l'élaboration du projet pédagogique
- Réaliser des actions éducatives du projet éducatif local
- Construire et coanimer le projet pédagogique en faisant de la place de l'enfant/le jeune une priorité
- Développer tous types d'actions et de partenariat engendrant la réussite éducative des enfants.
- Elle s'occupe de la gestion administrative et budgétaire
- Elle a un rôle formateur auprès de son équipe
- Elle est l'actrice principale de la relation parents/équipe pédagogique/organisateur

➤ L'équipe d'animation

- Le nombre d'animateurs (de 1 à 6) varie en fonction des effectifs, les directeurs sont aussi animateurs.
- Des animateurs (trices) en stagiaires.
- Différents prestataires soit sur place soit lors des sorties organisées dans le cadre des activités.

Pour les repas pris à la cantine ou à l'Espace Droséra, les repas sont préparés par la cuisine centrale de l'EHPAD situé sur la commune. Du personnel de restauration est chargé de leur remise en température.

Les jeunes ont la possibilité d'apporter un pique-nique ou de bénéficier d'un repas chaud en même temps que le Centre de Loisirs.

○ Rôle des animateurs :

Ils sont attentifs en permanence aux comportements des enfants pour pouvoir intervenir, individuellement ou collectivement.

Ils mettent en œuvre le projet pédagogique.

Ils interviennent à différents niveaux :

- **L'aspect relationnel** : Ils sont à l'écoute des enfants, ils créent un climat de confiance et de sécurité affective.
- **L'aspect éducatif** : Ils ont un rôle éducatif pour l'apprentissage de la vie en collectivité, des règles de vie en société, la Défense des Droits de l'enfant et des lois, le respect de chaque individu dans le groupe, tant que sur ses besoins que sur son rythme.
- **L'aspect matériel** : ils sont en relation d'aide, à disposition des enfants/jeunes pour répondre dans la mesure du possible à leurs demandes.
- **L'aspect technique** : dans les activités, leur intervention permette aux enfants de s'amuser, mais aussi de découvrir et expérimenter.
- **L'aspect sécuritaire** : il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants dont il a la garde

➤ [Journée type AJ](#)

- ❖ 7h00 – 9h00 : Accueil anticipé, au Centre de Loisirs, sur inscription par tranche d'1/4 d'heure.
- ❖ 8h30 – 9h00 : Transport Bieuzy
- ❖ 9h00 – 9h30 : Accueil et temps libre.
- ❖ 9h30 – 11h30 : Activité(s) du matin.
- ❖ 11h30 – 12h00 : Temps libre
- ❖ 12h00 : Passage aux toilettes, lavage de mains et départ pour la cantine
- ❖ 12h15 – 13h15 : Repas du midi
- ❖ 13h30 – 14h00 : Temps libre
- ❖ 14h00 – 16h00 : Activité(s) de l'après-midi
- ❖ 16h00 – 16h30 : Goûter
- ❖ 16h30 – 17h30 : Temps libre, départ échelonné des jeunes, accueil des parents.
- ❖ 17h30 – 19h00 : Accueil différé, au Centre de Loisirs, sur inscription.

III. Les objectifs éducatifs de l'organisateur

a) Intentions éducatives

La municipalité de Pluméliau-Bieuzy souhaite que la notion « d'épanouissement de l'enfant » soit le fil conducteur de ce des structures dont elle a la responsabilité :

- Les loisirs
- La sécurité
- L'environnement et le développement durable
- La citoyenneté et la solidarité

b) Objectifs éducatifs

1^{er} axe : Les loisirs

- Rendre le jeune acteur de ses loisirs.
- Découvrir les activités présentes sur la commune.
- Promouvoir les dispositifs en faveur des jeunes.

2^{ème} axe : La sécurité

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité routière.
- Responsabiliser les enfants et jeunes sur le respect des règles de sécurité des infrastructures mises à leur disposition sur la commune.
- Remettre en place les conférences à destination des parents et des jeunes sur les dangers liés à l'enfance et la jeunesse.

3^{ème} axe : L'environnement et le développement durable

- Mettre en place un potager pour favoriser l'apprentissage du jardinage au fil de saisons.
- Observer la biodiversité animale et végétale de la commune.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la gestion des déchets.
- Continuer la lutte anti-gaspillages dans les restaurants scolaires.

4^{ème} axe : La citoyenneté et la solidarité

- Sensibiliser les enfants et jeunes aux célébrations citoyennes.
- Participer aux dispositifs de solidarité.
- Cultiver le lien entre générations.
- Accepter la différence de l'autre.

En effet, si tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités pour différentes raisons sociologiques éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous avec équité une ouverture sur le monde à travers différentes approches.

L'équipe d'animation aura donc pour objectif durant ces temps d'accueil de mettre en place un fonctionnement décliné au travers du projet pédagogique pouvant répondre aux intentions éducatives de l'équipe municipale.

c) Objectifs pédagogiques

→ Favoriser la participation des enfants/des jeunes

- **Objectif 1 : Impliquer l'enfant, le jeune dans le projet de la structure**
 - En présentant le projet à l'enfant, le jeune
 - En incitant l'enfant à agir par rapport au projet
- **Objectif 2 : Développer les espaces d'expressions**
 - En créant une boîte à idées
 - En aménageant l'espace pour qu'ils puissent s'exprimer librement
 - En mettant en place des temps de paroles, d'échanges réguliers
- **Objectif 3 : Permettre à l'enfant de construire ses vacances**
 - En mettant en place des temps de paroles, d'échanges réguliers
 - En créant une boîte à idées
 - En mettant en place des activités au choix, temps libre

→ Responsabiliser les enfants/les jeunes

- **Objectif 1 : Laisser l'enfant, le jeune choisir son activité lorsque cela lui est possible**

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général De Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY

SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28 – Fax : 02.97.51.91.46

Site internet www.plumelieu-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumelieu-bieuzy.bzh

- En présentant créant un panel d'activités avec les enfants/jeunes
- En créant une boîte à idées
- En mettant en place des activités au choix, temps libre
- **Objectif 2 : Permettre aux enfants/jeunes de participer aux animations**
 - En laissant les enfants/jeunes être acteurs de leurs projets
 - En laissant les enfants/jeunes mener des activités
 - En créant et en développant des projets
- **Objectif 3 : Favoriser le développement citoyen des enfants/jeunes**
 - En mettant en place des formations (secourisme, tri sélectif, jardinage...)
 - En mettant en place des actions citoyennes (permis vélo, permis piéton, règles de vie...)
 - En favorisant des échanges inter et intrastructures.
 - En mettant en place des actions sur la biodiversité et l'environnement (potager, poulailler, découverte de la faune et la flore...)
 - En développant la solidarité : mixité, entre génération, handicap, pauvreté...

→ **Susciter l'investissement des familles dans l'éducation et au sein de la structure**

- **Objectif 1 : Se donner des outils et du temps pour créer des liens avec les familles**
 - En faisant des portes ouvertes
 - En faisant des réunions et/ou points d'informations
 - En invitant les parents à répondre à des questionnaires
 - En les faisant partager leurs savoirs
 - En les aidant dans leurs démarches (portail famille...)
 - En les invitant à des conférences, qui leur sont destinées
 - En communiquant avec elles (SMS, email, newsletter)
 - En échangeant avec elles sur les enfants/jeunes

IV. Les temps de rencontres/d'échanges

a) Entre la direction et l'équipe d'animation

Les temps d'échanges ne sont pas toujours formels, en effet tout au long de la journée l'équipe est menée à se rencontrer. Cependant les temps d'échanges formels dans la journée et/ou dans la semaine sont nécessaires.

Une réunion d'équipe est dispensée 1 fois par semaine après l'accueil des enfants/jeunes

b) Entre l'équipe et les familles

Les échanges avec les familles se font la plupart du temps sur les temps d'accueil ou alors par téléphone ou mail.

Sur les temps d'accueil anticipé et/ou différé, les informations sont transmises et réceptionnées par le Pôle Enfance.

V.Évaluation

Elle se fait tout au long de la mise en place des projets afin d'apporter les modifications nécessaires dans le but de répondre au plus près aux besoins des enfants, évaluer son impact et son lien avec les objectifs pédagogiques.

L'évaluation se fera sur deux plans :

- Avec les enfants.
- Avec l'équipe pédagogique.

Il s'agit d'apprécier :

- La pertinence : Les objectifs étaient-ils adaptés aux besoins du public ?
- L'efficacité : Les objectifs ont-ils été atteints ? Pourquoi ?
- L'efficience : Les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?
- L'utilité : L'action a-t-elle eu un impact sur les enfants ? Sur leur comportement ?
- La cohérence : Les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées ?

Deux aspects de l'évaluation :

- **Quantitative :**

- La mobilisation du groupe autour des activités, en obtenant l'adhésion de tous ou une partie du groupe.
- Un tableau d'évaluation formalisé et adapté aux enfants pour quantifier et interpréter leur participation.
-

Une évaluation quantitative peut être aussi réalisée lors des inscriptions périodiques.

- **Qualitative :**

L'ensemble des éléments recueillis lors des journées permettent de dégager une évaluation axée sur plusieurs aspects :

- L'impact des activités
- La relation, l'ambiance ...
- L'intérêt des activités proposées

Un bilan d'activité établi en milieu de session permettra d'évaluer les objectifs fixés en début de période.

Le résultat de cette évaluation nous permet de réévaluer le projet et son application.

L'évaluation qualitative pourra aussi se faire lors des rencontres avec les familles tout au long de la session, mais aussi grâce à la satisfaction des enfants sur les activités réalisées.